

Les revenus de l'ARLA à la suite de l'augmentation de votre cotisation 2021

L'ARLA compte 725 membres aujourd'hui comparés à moins de 500 au début de 2015. Il s'agit du résultat d'un effort soutenu du conseil d'administration pour recruter plus de riverains et depuis 2019, des résidents du bassin versant ainsi que le fruit d'une sensibilisation par les membres sur l'importance de s'occuper de la santé du lac Aylmer.

Dans le passé, une partie importante des revenus de l'Association servait à subventionner des rapports d'études et des analyses qui concernaient :

- La qualité de l'eau du lac Aylmer;
- Les sources de pollution dans la rivière Coleraine;
- La présence d'espèces envahissantes (PEE);
- Le bassin versant du lac Aylmer.

Lors des assemblées générales annuelles (AGA 2019 et 2020), les plans d'action adoptés par les membres priorisaient un passage à la phase exécution à la suite de ces études.

Lors de l'AGA 2020, une augmentation de 10 \$ de la cotisation annuelle a été adoptée la faisant passer de 25 \$ à 35 \$. En surplus des cotisations annuelles, l'ARLA reçoit des subventions provenant des municipalités et des subventions de la MRC des Appalaches et du Granit pour des projets précis. On comptabilise les dons de certains commanditaires dans les revenus.

Pour justifier cette hausse des cotisations, lors de l'AGA 2020, le conseil a souligné l'importance d'une participation pécuniaire dans les projets qu'il propose en collaboration avec les municipalités.

Il s'agit de projets d'envergure que l'ARLA doit entreprendre conjointement avec les municipalités autour du lac. L'ARLA a comme tradition de ne pas reculer devant de grands défis.

1. Les rapports 2018 et 2019 du RAPPEL sur les apports de phosphore et de sédiments provenant du bassin versant visaient le piètre état de plusieurs fossés du bassin versant. Les fossés creusés par les municipalités, les ministères du Transport, les fermes et les propriétaires de résidences privées sont souvent en défaut. L'ARLA n'a pas réussi à convaincre la majorité de ces joueurs de prendre des mesures pour apprêter les fossés en bonne et due forme.
Dans un premier temps, l'ARLA veut maintenant intervenir pour au moins caractériser les fossés des municipalités et les fermes.
2. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) seront de plus en plus menaçantes pour la santé du lac.
L'ARLA veut collaborer avec les municipalités riveraines sur un plan de contrôle des EEE qui comprend : le lavage des embarcations, la surveillance, les arrachages et d'autres méthodes de contrôle des PEE sur le lac et les rives.
3. Continuation des subventions pour les plantes à mettre en terre sur les bandes riveraines.

Ce surplus de revenus permettra également à l'ARLA d'intervenir dans ces projets, y compris de contribuer sa part afin de collaborer avec ses partenaires. Ces montants seront importants.